



République Française

MAIRIE D'ALLONS

Rue Amiral De Richery

04170 ALLONS

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal d'Allons du 15 avril 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle communale le quinze avril deux mille seize à vingt heures quarante cinq.

La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, Maire d'Allons.

Présents : Elie GALFARD ; Patrick MAURIN ; Fabien LORENZI ; Jean-Marie PAUTRAT ; Bernard AUDIER ; Serge GUICHARD ; Régis GALFARD

Claude CAUVIN excusé pouvoir donné à Serge GUICHARD ; Josiane GRIMAUD excusée pouvoir donné à Fabien LORENZI

Secrétaire de séance : M PAUTRAT Jean Marie

Secrétaire de Mairie : Katia GALFARD

Ouverture de la réunion par M le Maire.

1. Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal (5 février 2016)

Aucune remarque ni modification sont présentées. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Délibération Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier du schéma de coopération départemental.

Il rappelle les différentes étapes de la discussion et insiste sur le refus unanime de la Communauté de Communes du Moyen Verdon d'entériner le projet de Monsieur le Préfet.

De nombreuses communes ont déposé des amendements motivés mais le Préfet a décidé de ne pas tenir compte d'une majorité de ceux-ci ou bien a lié des amendements les uns aux autres.

Monsieur le Maire s'interroge sur la légalité d'une telle démarche.

Dans ces conditions, des membres de la SCDCI ont décidé de ne pas prendre position, mais cela équivalait à un vote pour le projet du Préfet.

Il y a eu par exemple un vote sur la résolution d'Entrevaux (qui demande le rattachement au département 06) de 13 pour sur 39 voix possibles.

Le vote a été identique pour la résolution de notre CCMV.

D'autres schémas ont été déposés dans des départements limitrophes comme pour les Hautes Alpes qui veulent englober la Communauté de Communes de Sisteron.

Monsieur le Préfet doit trancher avant le mois de juin et prendre un arrêté pour le pôle Verdon (qui regrouperait 5 Communautés de Communes).

Puis les municipalités auront 75 jours pour se prononcer de nouveau.

En cas de non délibération cela sera considéré comme un accord.

Lundi 11 avril, le Bureau de la CCMV s'est réuni et a conforté l'idée du rejet du schéma de Monsieur le Préfet. Il y a eu délibération et la CCMV, considérant que Monsieur le Préfet a outrepassé ses droits, a décidé de saisir les instances de l'Association des Maires de France, des communes rurales et des communes de montagne.

Monsieur le Maire lit ensuite le projet de délibération.

Il précise également que Monsieur le Préfet a apparemment un plan B qui consisterait à rattacher Le Teillon à notre Communauté de Commune et en faire une autre avec les 3 autres restantes.

Cette idée est d'ores et déjà caduque du fait de la position d'Entrevaux qui veut toujours se rattacher aux Alpes Maritime.

Monsieur Elie GALFARD relate la lecture d'un article de journal qui reprend en gros les informations de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire reprend la parole pour indiquer qu'un point presse va être organisé avec les 19 maires de la CCMV et interpeller nos parlementaires (députés et sénateur)

Monsieur Jean Marie Pautrat fait remarquer qu'en considérant la position du 05 qui veut se rattacher Sisteron et le 06 qui veut intégrer Entrevaux nous allons de fait vers la fin des départements.

Monsieur le Maire pense que s'il y a un arrêté du Préfet nous pourrions aller en Conseil d'état.

Monsieur Patrick Maurin souligne que les hésitations de certains conseillers de St André Les Alpes sont légitimes du fait de l'ambition de cette commune d'être au centre de la future Communauté de Communes.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la résolution suivante : Sans attendre l'avis à formuler sur le projet de périmètre, le Conseil Municipal d'ALLONS, considérant

- que le territoire de la C.C.M.V. répond aux exigences de la loi NOTRe tant en termes de bassins de vie que de seuils de population*
- que le projet de fusion à l'échelle du Pôle Verdon tel que prévu, soit 41 communes pour environ 11 000 habitants et une densité à peine égale à 6 habitants / km², ne permette pas de répondre aux objectifs de solidarité territoriale et financière et de services rendus que peut attendre le territoire et ses habitants.*
- Affirme à nouveau son opposition à une fusion des 5 Communautés de Communes du territoire du pays A3V tel que prévu dans l'arrêté du Schéma*
- Maintien sa demande de voir maintenue la Communauté de Communes du Moyen Verdon dans les limites géographiques qui sont les siennes aujourd'hui.*

3. Délibération sur un prêt relais en attente de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux qui vont s'engager place du cercle (2eme partie) vont nécessiter des fonds. Les subventions en rapport avec ce projet seront versées ultérieurement dès les travaux facturés.

Il propose donc dans l'attente du versement de ces subventions de solliciter un prêt de 40 000 euros.

Ce prêt est d'une durée maximum de 24 mois mais normalement nous n'aurions besoin que pour 12 mois. Le taux d'intérêt est de 1,17% ce qui est très faible et cela correspond à 468 euros pour 1 an plus 86 euros de frais de dossier (0,20% de la somme empruntée)

C'est le Crédit Agricole qui nous a fait ces propositions.

Monsieur le Maire informe également que normalement si les travaux sont terminés dans les temps le repas des voisins se fera sur cette place, le Samedi 28 Mai.

Monsieur Serge GUICHARD indique également que ce prêt n'est pas seulement la conséquence des travaux de la place du cercle mais aussi des sorties financières que nous avons du faire du fait des travaux sur les fuites d'eau.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *Décide de souscrire un prêt relais de 40 000€ auprès du crédit agricole aux conditions énumérées ci-dessus*
- *Décide d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie aux travaux d'investissement de la place du cercle*
- *Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce prêt et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.*

4. Point sur les fuites d'eau

Monsieur le Maire fait le point sur les dysfonctionnements important et gênant pour certains habitants du haut du village du réseau qui achemine l'eau du village aux hameaux. Il rappelle que la Mairie a bien conscience de la gêne et qu'elle met tout en œuvre pour y remédier.

Une réunion a eu lieu à la Mairie avec le bureau d'étude et le responsable de l'entreprise qui ont surveillé et effectué les travaux.

Nous avons constaté que les fuites se concentraient sur une partie du réseau qui fait environ 400 mètres. Les recherches et les travaux entrepris se montent déjà à 1700 euros.

Les fuites persistent (5 mètres cube/heure) du fait des défauts dans les jonctions entre les tuyaux. Les thermo-soudures de jonction ne tiennent pas.

L'entrepreneur et le bureau d'étude ont constaté le bien fondé de notre réclamation. Ils considèrent qu'effectivement il y a des malfaçons. Le cabinet d'étude propose de mettre en place une canalisation parallèle temporaire puis de faire des essais de pression. Si tout ce passe bien on ouvre la tranchée, on change le tuyau et on rebouche la tranchée.

L'inquiétude de la municipalité c'est que d'autres fuites apparaissent au dessus de cette partie de réseau. Dans ce cas les assurances devront prendre le relais.

Nous avons activé notre assurance. Il va y avoir une nouvelle réunion le 10 mai.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cas de malfaçon, la durée de garantie est de 30 ans.

Il informe également que lors de l'entretien annuel du bassin du château d'eau, le responsable de l'entretien a qualifié nos installations d'excellences.

5. Délibération sur 4 délibérations modificatives budgétaires

Monsieur Serge GUICHARD, Président de la Commission des finances présente quatre propositions de modification budgétaire afin de concrétiser les décisions du Conseil Municipal.

A) Nouvelle opération création chambre compteur

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2016

COMPTES DEPENSES

| Chapitre | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature | Montant |
|--------------|---------|-----------|-------------|---------|--|-----------------|
| 23 | 2315 | 1601 | | | Installations, matériel et outillage techniqu... | 6 480,00 |
| Total | | | | | | 6 480,00 |

COMPTES RECETTES

| Chapitre | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature | Montant |
|--------------|---------|-----------|-------------|---------|---------------------------------------|-----------------|
| 021 | 021 | OPFI | | | Virement de la section d'exploitation | 2 160,00 |
| 13 | 1313 | 1601 | | | Départements | 4 320,00 |
| Total | | | | | | 6 480,00 |

B) Objet : Travaux réseau eau supplémentaire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2016

COMPTES DEPENSES

| Chapitre | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature | Montant |
|--------------|---------|-----------|-------------|---------|--|-----------------|
| 023 | 023 | | | | Virement à la section d'investissement | 2 160,00 |
| 011 | 6152 | | | | ENTRETIEN & REPARATIONSSUR BIENS IMMOBILIERS | 6 919,00 |
| Total | | | | | | 9 079,00 |

COMPTES RECETTES

| Chapitre | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature | Montant |
|--------------|---------|-----------|-------------|---------|----------------------------|-----------------|
| 74 | 74 | | | | SUBVENTIONS D'EXPLOITATION | 9 079,00 |
| Total | | | | | | 9 079,00 |

C) Objet : Travaux eau transfert argent de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2016

COMPTES DEPENSES

| Chapitre | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature | Montant |
|--------------|---------|-----------|-------------|---------|--|-------------|
| 023 | 023 | | | | Virement à la section d'investissement | -9 627,00 |
| 66 | 66111 | | | | Intérêts réglés à l'échéance | 468,00 |
| 65 | 657364 | | | | Sub fonc organismes à caractère industriel et... | 9 079,00 |
| 011 | 627 | | | | Services bancaires et assimilés | 80,00 |
| Total | | | | | | 0,00 |

COMPTES RECETTES

| Chapitre | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature | Montant |
|--------------|---------|-----------|-------------|---------|--------|-------------|
| | | | | | | |
| Total | | | | | | 0,00 |

D) Objet : Emprunt travaux place du cercle

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2016

COMPTES DEPENSES

| Chapitre | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature | Montant |
|--------------|---------|-----------|-------------|---------|--------|-------------|
| | | | | | | |
| Total | | | | | | 0,00 |

COMPTES RECETTES

| Chapitre | Article | Opération | Ventilation | Service | Nature | Montant |
|--------------|---------|-----------|-------------|---------|---------------------------------------|------------------|
| 16 | 1641 | 1501 | | | Emprunts en euros | 40 000,00 |
| 021 | 021 | 1501 | | | Virement de la section d'exploitation | -9 627,00 |
| Total | | | | | | 30 373,00 |

6. Affectation du produit des concessions cimetièrè

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°2015-34 du 24 avril 2015 portant approbation au règlement intérieur du cimetière communal.

Dans le cadre de l'affectation du produit de la vente des concessions funéraires, la loi du 21 février 1996 portant codification du Code Général des Collectivités Territoriales a abrogé une ordonnance du 06 décembre 1843 relative aux cimetières.

Cependant, une partie de l'article 3 de cette ordonnance de 1843 disposant que « l'attribution d'une concession ne peut avoir lieu qu'au moyen du versement d'un capital réparti pour les deux tiers au profit de la commune et pour un tiers au profit des pauvres ou des établissements de bienfaisance » n'a pas été codifiée.

Il s'agissait d'une erreur de codification qui privait donc de base légale la répartition du produit des concessions de cimetières entre les communes et les C.C.A.S., pratiquée jusqu'à cette date.

Les communes sont donc libres de fixer les modalités de répartition du produit des concessions funéraires à condition toutefois de procéder par délibération.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire de la commune d'ALLONS propose de répartir ce produit sur la base suivante :

- 100 % au profit du C.C.A.S.

Monsieur le Maire indique également que 2 personnes se sont manifestées pour régulariser leurs situations ce qui va entraîner un versement à la commune.

Plusieurs membres du Conseil, en fonction des sommes modiques que cela représentent, pensent qu'il faut « faire simple ».

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser au CCAS une subvention annuelle représentant la totalité du produit annuel des concessions cimetièrè.

7. Points divers

- Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en place d'un réseau radio sur le territoire. La commune d'Allons va être concernée.

Monsieur Jean Marie PAUTRAT comme élu du Parc rappelle que ce réseau est créé pour 3 missions principales :

Sécurisation des personnels du Parc (écogarde notamment), sécurisation des bergers en estive et couverture des gorges du Verdon.

Tout cela pour les zones blanches. Des tests ont été réalisés et les installations comprendront une alimentation par panneaux solaires et un coffret avec les éléments électroniques, une antenne et un coffret avec les batteries.

Sur la commune d'Allons, le relais présent sera sur le pylône orange situé au pic de Chamatte.

- Monsieur Le Maire demande à Monsieur Patrick MAURIN de faire le compte rendu de la commission Randonnée de la Communauté de Commune du Moyen Verdon.

Ce dernier indique que le budget alloué aux investissements et à la maintenance est en baisse (de 24 000 euros à 20 000 euros)

La grosse partie sera allouée à la commune de La Palue sur Verdon du fait de son arrivée tardive dans notre structure et de l'importance du nombre de randonneurs sur ce site.

Pas de travaux prévu pour Allons dans le cadre de ce budget.

Monsieur Jean Marie PAUTRAT indique que certains travaux ne sont pas inscrits dans le budget car pris en charge en régie de la CCMV. Il évoque également de l'organisation d'une petite équipe de bénévoles pour aider l'ouvrier communal pour les travaux sur nos sentiers. De nombreux arbres sont tombés sur ces chemins du fait du poids de la neige. Il faut dégager rapidement le sentier du hameau de La Forêt du fait de la course VTT prévue cet été.

- Monsieur le Maire informe du vote du budget de la Communauté de Communes du Moyen Verdon. Du fait du désengagement de l'état il y aura une forte augmentation des contributions (+17%)

Il cite l'exemple des factures envoyées pour le ramassage des ordures au niveau de la CCMV où au verso on communique les données chiffrées sous forme de tableau. Notre commune pourrait faire de même avec les factures sur l'eau et l'assainissement.

- Monsieur Jean Marie PAUTRAT fait remarquer de l'amélioration du recyclage des ordures ménagères mêmes s'il reste beaucoup à faire. Nous sommes en retard sur les autres secteurs nationaux. Il demande aux conseillers d'être pédagogue pour convaincre les résidents du village à mieux faire le tri sélectif.
- Monsieur le Maire informe de la possible ouverture du musée Secret de fabrique : La minoterie à La Mure pour début juin et son inauguration le 18 juin.
- Monsieur le Maire évoque le courrier reçu par la Mairie du Vice Président de la Région.
- Monsieur le Maire informe le conseil du bilan de l'inspection des archives de notre Mairie. Les contrôleurs étaient satisfaits de la tenue de nos archives. Nous pourrions envisager la rénovation (dépoussiérage) de notre cadastre Napoléon.
- Monsieur le Maire informe le Conseil de l'exposition d'ART d'André BELANGER qui se tiendra dans la salle des fêtes du 23 avril au 1^{er} mai. Il invite les membres du Conseil à venir lors du vernissage le samedi 23 avril à 18 heures.

- Monsieur Jean Marie PAUTRAT informe le Conseil de la venue le lundi 9 mai de l'architecte qui fera l'étude de rénovation de la tour des templiers. Il suggère une première réunion d'information le mardi soir.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 40